



**Arrêté réglementant le stationnement et la circulation  
lors des travaux de déploiement de la fibre optique  
le jeudi 08 août 2019 de 6 h à 17 h**

**Le Maire de Saint-Geniez-d'Olt, commune déléguée de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac (Aveyron),**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1 et L.2213-1 à 5 ;

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R.414-14, R.411-25 à 28 et R.41161 à 9 ;

**VU** la circulaire n° 86-330 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, Le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

**VU** le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distributions ;

**CONSIDÉRANT** les travaux de déploiement de la fibre optique le jeudi 08 août 2019 de 6 h 00 à 17 h 00 place de la Halle et rue de la Rivière, réalisés par l'entreprise CONSTRUCTEL LOZÈRE HQE RIB à La Tieule (48500).

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le jeudi 08 août 2019 de 6 h 00 à 17 h 00, l'entreprise CONSTRUCTEL LOZÈRE HQE RIP sise à la Tieule (48500) est autorisée à effectuer les travaux de déploiement de la fibre optique, **Place de la Halle et rue de la Rivière à Saint-Geniez-d'Olt**, commune déléguée de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac.

**Article 2** : Pendant la durée des travaux, **le stationnement et la circulation seront interdits Place de la Halle et rue de la Rivière.**

**Article 3** : La signalisation sera mise en place par l'entreprise CONSTRUCTEL LOZÈRE HQE RIP, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4** : L'entreprise CONSTRUCTEL LOZÈRE HQE RIP, le Garde-Champêtre et la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée au Centre de Secours de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac.

Fait à Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac, le **07 août 2019**

**Marc BORIES**

